

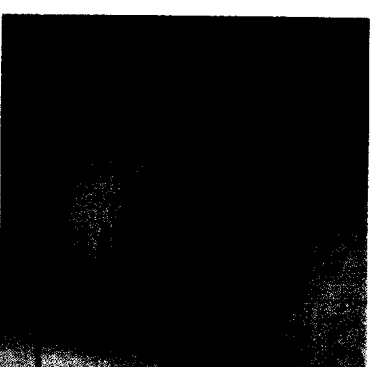


Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV](#)®

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

[www.formav.co/explorer](http://www.formav.co/explorer)



# Les Français jettent trop

Une campagne est lancée pour réduire le poids des déchets, qui a doublé en 40 ans

**UN KILOGRAMME PAR JOUR** et par habitant, soit 360 kg par an, tel est le poids moyen de notre poubelle. Un chiffre en hausse régulière de 1% par an. Jusqu'où ? Si le tri sélectif et le recyclage ont été développés ces dix dernières années, ils ne concernent encore que 20% des déchets produits. Le reste est incinéré ou enfoui.

## 5 milliards pour les collectivités

La production et le traitement des déchets coûtent 9 milliards d'euros par an, dont 5 milliards aux collectivités locales.

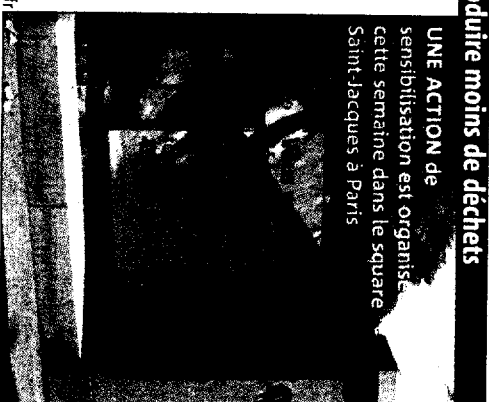
Pour sensibiliser les Français à l'idée que le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas, le minis-

tère de l'Environnement et l'Ademe ont lancé hier une campagne de mobilisation sur le thème : "Réduisons vite nos déchets, ça déborde."

Cette opération, étalée sur trois ans, commencera le 20 octobre sous forme de spots télévisés, diffusant des conseils pratiques de réduction des déchets, suivis d'actions de prévention sur le terrain. L'objectif du ministère est de stabiliser le poids de déchets produits en 2008 au niveau de 2005, et de diminuer la part non recyclée de 290 kg actuellement à 250 kg en 2008. Certaines associations critiquent toutefois l'absence de mesures contraignantes. A.A.D.

## Neuf gestes simples pour produire moins de déchets

- Limiter les impressions sur papier
  - Boire de l'eau du robinet
  - Eviter les produits jetables
  - Préférer les produits en vrac
  - Faire les courses avec un cabas ou un sac réutilisable
  - Coller un "stop pub" sur sa boîte aux lettres
  - Eviter les portions individuelles
  - Economiser les piles
  - Choisir des produits avec moins d'emballages
- [www.reduisonsnosdechets.fr](http://www.reduisonsnosdechets.fr)



A.A.D./METRO

### BREVET PROFESSIONNEL LIBRAIRE

SESSION 2006	Durée : 3 heures	Coefficient : 3
Epreuve : Expression française et Ouverture du Monde		Page : 4/7

## Document 5

Le 24 novembre 1883, Eugène Poubelle, préfet de la Seine, signe le fameux arrêté qui oblige les propriétaires parisiens à fournir à chacun de leurs locataires un récipient muni d'un couvercle. Ainsi naissent les poubelles.

Le préfet Poubelle avait tout prévu : dimension et contenance des boîtes. Il avait même imaginé la collecte sélective. Trois boîtes étaient obligatoires : une pour les matières putrescibles<sup>(1)</sup>, une pour les papiers et les chiffons, et une dernière pour le verre, la faïence ou les coquilles d'huîtres ! Ce nouveau règlement ne fut que partiellement respecté. Concernant le tri, plus d'un siècle après, on le redécouvre...

Il aura fallu attendre près d'un siècle entre l'invention de la poubelle et la mise en place d'une véritable collecte et de lieux de stockage des déchets. En 1975, la loi confie aux collectivités locales la responsabilité d'organiser la collecte des déchets ainsi que leur traitement ou leur stockage dans un lieu agréé.

Devant le développement des décharges et les problèmes de pollution (des sols surtout), la loi est modifiée en juillet 1992 : les collectivités locales doivent s'organiser pour supprimer les dépôts sauvages et valoriser les déchets par le recyclage, le compostage<sup>(2)</sup> ou l'incinération propre (ce qui reste à démontrer !).

Au même moment, dans de nombreuses communes françaises, la société Eco-Emballages (agréée par les pouvoirs publics) lance un programme de récupération et de valorisation des déchets d'emballages ménagers. Les déchets deviennent source de matière première et d'énergie, ils sont valorisés. À Paris, il faudra attendre novembre 1997 pour qu'une expérience de collecte sélective en porte-à-porte soit proposée dans un secteur du XIII<sup>e</sup> arrondissement. La généralisation de cette collecte sélective a débuté en juin 2000 dans cinq arrondissements. La nouvelle équipe municipale conduite par Bertrand Delanoë poursuit l'extension de la collecte sélective. Depuis fin 2002, la collecte sélective est installée dans tous les arrondissements.

Hier, les chiffonniers "faisaient" nos poubelles ; aujourd'hui, c'est une véritable industrie, créatrice d'emplois, qui s'en occupe.

*L'écoguide 2002 à Paris, Robert Jauze 4<sup>ème</sup> trimestre 2001.*

<sup>(1)</sup> Putrescible : biodégradable.

<sup>(2)</sup> Compostage : transformer en engrais.

<b>BREVET PROFESSIONNEL LIBRAIRE</b>		
SESSION 2006	Durée : 3 heures	Coefficient : 3
Epreuve : Expression française et Ouverture du Monde		Page : 5/7

## Document 6

### **LOI n° 92-646 du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets ainsi qu'aux installations classées pour la protection de l'environnement.**

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté,  
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

#### **TITRE Ier**

#### **DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX DECHETS**

Art. 1er. -

La loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux est ainsi modifiée :

I. - Il est inséré, avant le premier alinéa de l'article 1er, cinq alinéas ainsi rédigés ;

"Les dispositions de la présente loi ont pour objet :

"1° De prévenir ou réduire la production et la nocivité des déchets, notamment en agissant sur la fabrication et sur la distribution des produits ;

"2° D'organiser le transport des déchets et de le limiter en distance et en volume ;

"3° De valoriser les déchets par réemploi, recyclage ou toute autre action visant à obtenir à partir des déchets des matériaux réutilisables ou de l'énergie ;

"4° D'assurer l'information du public sur les effets pour l'environnement et la santé publique des opérations de production et d'élimination des déchets, sous réserve des règles de confidentialité prévues par la loi, ainsi que sur les mesures destinées à en prévenir ou à en compenser les effets préjudiciables."

<b>BREVET PROFESSIONNEL LIBRAIRE</b>		
SESSION 2006	Durée : 3 heures	Coefficient : 3
Epreuve : Expression française et Ouverture du Monde		Page : 6/7

**QUESTIONS**

**Document 1**

1. L'action se situe dans la décharge de Marseille. Relevez 8 mots qui montrent qu'il s'agit bien d'une « poubelle géante ». (4 points)
2. L'auteur, Michel Tournier, utilise plusieurs comparaisons : relevez-en deux et expliquez-les. (3 points)
3. « Je caresse l'espoir qu'un jour ou l'autre l'un de ses météores sera contraint de s'arrêter ici », expliquez ce que souhaite le narrateur en vous appuyant sur la suite du texte. (4 points)

**Document 2**

4. - Tracez deux courbes représentant l'évolution de la collecte des déchets municipaux et des déchets des ménages, sur la feuille de papier millimétré (à joindre à votre copie). (6 points)  
- Commentez la courbe de l'évolution de la collecte des déchets des ménages. (3 points)

**Document 3**

5. Quel constat important pouvez-vous dégager de ce graphique ? Justifiez votre réponse. (6 points)

**Document 4**

6. Combien de kilos de déchets sont produits actuellement par un Français ? (1 point)
7. En vous aidant de cet article, présentez l'opération "Réduisons vite nos déchets ça déborde". (4 points)
8. Montrez l'intérêt de deux gestes simples parmi les neuf proposés pour produire moins de déchets. (3 points)

**Document 5**

9. A quelle date et par qui a été inventée la poubelle ? (1 point)
10. Citez deux moyens utilisés pour "valoriser les déchets" ? (3 points)
11. A votre avis, pourquoi la "collecte sélective" est-elle encouragée par la ville de Paris ? (3 points)

**Documents 4, 5, 6**

12. Quels sont les acteurs impliqués dans la lutte pour réduire et valoriser les déchets ? (4 points)

**Compétences d'écriture : (15 points)**

Votre ville n'est pas encore équipée de poubelles individuelles (pour les particuliers) pour le tri sélectif. Vous souhaitez convaincre l'équipe municipale de la nécessité de développer le tri sélectif des déchets. C'est pourquoi vous rédigez une lettre, d'une trentaine de lignes, au maire de votre ville.

Après avoir exposé la situation des déchets dans votre commune, vous justifiez la nécessité du tri sélectif par chacun des habitants et vous proposez différentes actions permettant d'inciter la population à trier ses déchets.

Votre lettre ne sera pas signée.

<b>BREVET PROFESSIONNEL LIBRAIRE</b>		
SESSION 2006	Durée : 3 heures	Coefficient : 3
Epreuve : Expression française et Ouverture du Monde		Page : 7/7

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.